

Réunion du conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019 à 19 h 30

--- Projets de délibérations ---

Présents : KARMANN Jean, EBERHART Jean-Luc, HENTZ Bernard, ROUCHON Michel, WAGNER Julie, CASAGRANDE Laurence, FEYER Joseph, SPOHR Christine, HAUER Claude, ANTONY Isabelle, TABACZINSKI Elisabeth, BOUTET Pascal, SCHUSTER Eric, MARTINEZ Mickaël,
Excusé(e)s : BOURIGAULT Joëlle, MALLICK Marie-Jeanne, FERNANDEZ Marie-Jeanne,
Retard : MULLER Barbara

4. URBANISME, VOIRIE, COMMUNICATION

4.1- Lotissement rue de Sarreguemines 1 : attribution de 3 parcelles

Considérant les délibérations du conseil municipal du 3 juillet 2019 et du 25 septembre 2019,

- fixant le prix de l'are au lotissement rue de Sarreguemines 1 à 9 240€ TTC et,
- autorisant le maire à procéder à la cession des lots,
- attribuant 5 des 10 lots composant le lotissement,

M. le Maire propose d'attribuer les 3 lots suivants :

N° lot	Adresse	Cont.	Prix total TTC	Acquéreurs
Lot 1	6, impasse du Ruisseau	6,28 a	58 027,20€	
Lot 2	8, impasse du Ruisseau	6,25 a	57 750,00€	M. LA TORRACA Manuel et Mme THILL Julie
Lot 4	7, impasse du Ruisseau	6,45 a	59 598,00€	M. BARBUTO Maxime et Mme ALLMANG Emilie
Lot 6	2, impasse du Ruisseau	6,48 a	59 875,20€	
Lot 8	1, impasse du Ruisseau	5,98 a	55 255,20€	M. BIGOT Quentin et Mme KOCH REICHART Roxane

Conformément à la délibération du conseil municipal du 03/07/2019, la rédaction des actes de vente sera confiée à Maître MICHALOWICZ Nathalie, notaire à Sarreguemines, suivant les conditions de vente fixées lors de cette même séance. La commission des finances, réunie le 28/10/2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer les lots n° 2, 4 et 8 aux différents candidats suivant le détail ci-dessus.
- D'inviter les candidats à prendre l'attache du notaire précité pour finaliser l'achat de leurs lots respectifs.

5. BIENS

5.1- Forêt communale : accord sur le document de prescriptions conforme au RTG

M. le Maire indique que la forêt communale relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon **un règlement type de gestion**. Par conséquent, le conseil est invité à donner son accord sur le document de prescriptions propre à la forêt communale de Rouhling relevant du régime forestier, établi pour la période 2020-2039 par l'Office National des Forêts conformément **au règlement type de gestion** applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de la Lorraine (édité en 2006) dont elle dépend.

Avec cet accord, la forêt communale présente une garantie de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du code forestier.

M. le Maire présente les programmes prévisionnels de coupes et de travaux pour les prochaines années, tels qu'ils découlent de ce document de prescriptions. Ces programmes serviront à élaborer les états d'assiette et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord sur le document des prescriptions propre à la forêt communale de Rouhling relevant du régime forestier, qui lui a été présenté pour la période 2020-2039 ; lequel a été établi conformément **au règlement type de gestion** applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de la Lorraine qui lui a été également présenté.

5.2- Travaux en mairie : réfection des toilettes à l'étage

M. le Maire rappelle aux élus le crédit de 2 900€ inscrit au BP 2019 à l'article 21311 du programme 124 pour la réfection des toilettes situés à l'étage de la mairie.

Les travaux de maçonnerie seront réalisés par les agents du service technique. La fourniture et pose des éléments sanitaires est estimée à 2 365,65€ HT soit 2 838,78€ TTC par l'entreprise EB Chauffage de Rouhling.

La commission des finances, réunie le 28/10/2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier les travaux de fourniture et pose des installations sanitaires à l'entreprise EB Chauffage pour un coût total de 2 838,78€ TTC.
- D'autoriser M. le Maire à régler la facture s'y rapportant.

6. FINANCES

6.1- Décisions modificatives N° 3 du Budget de la Commune

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R / 74832 / Attribution du FDPTP 2019				24 470,77€
R / 7713 / Produits exceptionnels / libéralités reçues (don RIA)				1 000,00€
D / 014 / 7391172 / Dégrèvement TH sur logements vacants		360,00€		
D / 60632 / Fournitures de petit équipement		3 000,00€		
D / 6135 / Locations mobilières (imprimantes)		2 500,00€		
D / 615231 / Entretien et réparation voirie		2 000,00€		
D / 61558 / Entretien et réparations (autres biens)		600,00€		
D / 022 / Dépenses imprévues		2 820,77€		
D / 023 / Virement à la section d'investissement		14 190,00€		
	0,00€	25 470,77€	0,00€	25 470,77€
INVESTISSEMENT				
D / 2121 / Plantation d'arbres et arbustes (prog. 128)		450,00€		
D / 2188 / Four de remise à température (prog. 072)		3 240,00€		
D / 2183 / Photocopieurs (prog. 130)		10 500,00€		
R / 021 / Virement de la section de fonctionnement				14 190,00€
	0,00€	14 190,00€	0,00€	14 190,00€

Le budget primitif est ainsi modifié :

Fonctionnement

Dépenses : + 25 470,77€
Recettes : + 25 470,77€ Il s'équilibre désormais à **1 624 668,22€** (1 599 197,45€ + 25 470,77€).

Investissement

Dépenses : + 14 190,00€
Recettes : + 14 190,00€ Il s'équilibre désormais à **936 309,19€** (922 119,19€ + 14 190,00€)

Le budget général s'équilibre donc au total à **2 560 977,41€**.

La commission des finances, réunie le 28/10/2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications proposées ci-dessus à apporter au budget.

6.2- Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant vote des budgets

Le conseil municipal,

Sur rapport de M. Jean-Luc EBERHART, adjoint au maire,

Vu l'article 15 de la loi 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 28/10/2019,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020, dans la limite maximale du quart des crédits ouverts à l'exercice 2019 selon le détail par budget suivant :

Budget Principal : section d'investissement

Dépenses 2019		Proposition 2020 (max. : 25%)	
Chapitre 20		Chapitre 20	
Chapitre 21	478 583,29€	Chapitre 21	100 000€

6.3- Révision des loyers pour 2020

En référence aux loyers en cours fixés par délibération du 12/12/2018,

Ayant pris connaissance de l'indice de référence INSEE des loyers du 3^{ème} trimestre 2019 s'élevant à 129.99 contre 128.45 en 2018, soit une variation annuelle de 1.20 %,

La commission des finances réunie le 28/10/2019, propose d'augmenter en conséquence, à compter du **1^{er} janvier 2020**, les loyers suivants :

A- Logements - 1 et 3 rue des Ecoles

Adresse	Type	Surface habitable	Loyers mensuels 2019	Loyers mensuels 2020
1, rue des Ecoles	F3	64,29 m2	261,00€	264,15€
1, rue des Ecoles	F4	75,29 m2	308,00€	311,70€
3, rue des Ecoles	F3	56,98 m2	261,00€	264,15€
3, rue des Ecoles	F4	68,22 m2	308,00€	311,70€

B- Logements - 1A et 1B Place du Marché

Logements	Surface habitable	Loyers mensuels 2019	Loyers mensuels 2020
- Logement 1A	89,30 m2	335,00€	339,00€

- Logement 1B	75,78 m2		
---------------	----------	--	--

- D'appliquer les charges incombant aux 2 logements (voir tableau ci-dessous),
- D'effectuer un prélèvement mensuel de ces charges.

Année	Entretien chaudière	Ramonage	Coût EDF des communs	Total charges annuelles	Soit charges mensuelles
2020	161,08€	38,50€	62€	223,08€	20,20€

C - Logement meublé - 17 rue de l'Eglise

Logement	Référence	Loyers 2019	Loyer 2020
De juin à septembre	Semaine	181,00€	183,15€
	Week-end	69,00€	69,90€
	Nuitée	34,50€	34,90€
D'octobre à mai	Semaine	199,00€	201,40€
	Week-end	75,00€	75,90€
	Nuitée	37,50€	37,95€
Loyer mensuel pour Situation exceptionnelle à titre social(2)		285,00€	288,40€

Loyers mensuels pour situation exceptionnelle, hors cas sociaux laissé à l'appréciation du maire : Référence délibération du 07/11/2018 avec effet au 01/12/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Loyer de base augmenté de 15% pour deux personnes en location soit pour 2020 : 331,65€ - Loyer de base augmenté de 25% pour trois personnes en location soit pour 2020 : 360,50€ - Loyer de base augmenté de 35% pour quatre personnes en location soit pour 2020 : 389,35€
---	---

- (1) Le coût d'entretien de la chaudière est inclus dans le loyer du logement
(2) La location exceptionnelle sera d'une durée maximale de 3 mois (réf. DCM du 25 février 2008)

D - Garages

Garages	Loyer mensuel 2019	Loyer mensuel 2020
- Rue des Ecoles - Place du Marché - Rue des Alizés	33,50€	33,90€

Par contre, M. le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des 12 logements rue des Alizés qui resteraient fixés comme suit :

E- Logements - 15 et 16 rue des Alizés

Logements	Type	Surface utile m ²	Loyers mensuels 2019 et 2020
1A - 15/A	F4	119,21	646,00€
2A - 15/b	F4	110,10	646,00€
3A - 15/C	F3	86,02	519,00€
4A - 15/D	F1	30,04	242,00€
5A - 15/E	F4	109,02	646,00€
6A - 15/F	F3	86,31	519,00€
7A - 15/G	F1bis	40,20	299,00€
1B - 16/A	F3	92,98	519,00€
2B - 16/B	F3	74,70	464,00€
3B - 16/C	F3	83,85	519,00€
4B - 16/D	F3	89,92	519,00€
5B - 16/E	F3	83,68	519,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'appliquer à compter du 01/01/2020 les augmentations de loyer proposées ci-dessus.
- De maintenir pour 2020 le montant des loyers 2019 des logements sis 15 et 16 rue des Alizés.

6.4- Contrats de location des photocopieurs de la mairie et des écoles

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les contrats de location actuels, souscrits auprès de la société RICOH, ont été résiliés avec effet au 31/12/2019.

Les offres ci-dessous ont été reçues pour 3 appareils à installer en mairie, à l'école maternelle et à l'école élémentaire :

Société / Modèles	Entretien annuel HT	Acquisition / 5 ans		Location / 5 ans	
		Prix HT	Total HT / 5 ans	Prix HT	Total HT
TOSHIBA e.STUDIO3505AC e.STUDIO3018AC	721,23€	8 898,00€	12 504,15€	9 200,00€	12 806,15€
RICOH IM C4500 IM 2702	985,25€	7 760,50€	12 686,75€	10 465,80€	15 392,05€
GLOBAL BUREAUTIQUE INEO +558 INEO 287	825,20€	8 706,00€	12 832,00€	9 956,00€	14 082,00€

Les critères financiers et techniques des appareils proposés ont été étudiés, tant du point de vue technique que du point de vue financier, autant en mode location qu'en mode acquisition.

M. le Maire propose :

- d'acquérir les modèles proposés par la société Global Bureautique au prix de 8 706,00€ HT soit 10 447,20€ TTC ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cette acquisition via la DM n° 3 à prendre ce jour (article 2183 du programme 130);
- d'inscrire chaque année au budget, article 6156, les sommes nécessaires au règlement du contrat d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De charger M. le Maire de passer commande auprès de la société Global Bureautique, de l'autoriser à prévoir les crédits nécessaires comme indiqué ci-dessus et à régler les factures correspondantes.

7. ASSAINISSEMENT, HYGIÈNE, SANTÉ

7.1- Entretien des avaloirs

Tous les ans, la municipalité confie les travaux de curage des avaloirs à une société spécialisée.

Cette prestation, effectuée sur 423 avaloirs, comprend :

- Ouverture et nettoyage de la grille,
- Vidange, extraction et nettoyage du panier,
- Vidange et nettoyage haute pression du fond de l'avaloir,
- Remise en place des différents éléments,
- Acheminement et déversement des sables de curage en centre agréé,
- Rapport sur les avaloirs défectueux et bordereau de suivi des déchets.

Trois sociétés ont été consultées :

Sociétés	Curage des avaloirs Coût à l'unité (HT)	Traitement des sables de curage (U / HT)	Total avaloir unité (HT)	TOTAL (HT)	TOTAL (TTC)
BORMANN	8,50€	0,92€	9,42€	3 984,66€	4 781,59€
MALEZIEUX	9,60€	2,40€	12,00€	5 076,00€	6 091,20€
KUGLER			15,00€	6 345,00€	7 614,00€

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De confier les travaux à la société BORMANN, pour un montant HT de 3 984,66€.
Les crédits sont à prévoir au BP 2020 de la commune, article 615231.

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE

10.1- Péricolaire : achat d'un four de remise à température pour la cantine

M. le Maire rappelle aux élus la délibération du 25/09/2019 autorisant la convention à intervenir entre la Commune et Cuisine du Pays de Bitche, pour la livraison des repas à la cantine, en période scolaire et pendant les Centre de Loisirs.

Les repas sont livrés par le restaurateur sur le lieu de consommation, et stockés dans une armoire froide.

Ce procédé nécessite l'achat d'un four de remise à température proposé au prix de 2 700€ HT, soit 3 240€ TTC par Cuisine du Pays de Bitche.

M. le Maire propose d'acquérir cet équipement :

- En prévoyant les crédits correspondants à l'article 2188 du programme 072, via la DM N° 3 à prendre ce jour ;
- En sollicitant une participation de RIA, à hauteur de 1 000€ ; participation à encaisser au budget de la commune, article 7713.

La commission des finances, réunie le 28/10/2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir le four de remise à température proposé par Cuisine du Pays de Bitche au prix TTC de 3 240€.
- D'autoriser le M. le Maire à régler la facture s'y rapportant et à prévoir les crédits nécessaires via la DM N° 3.
- De solliciter une participation de 1 000€ de RIA.

10.2- Palmarès du concours des Maisons Fleuries 2019

La Commission du Fleurissement, réunie le 21 octobre 2019, propose le palmarès 2019 suivant :

Récompenses spéciales pour le fleurissement des espaces publics :		
Mme HEUB Elisabeth	1, rue du Vignoble	30€
Collectif (M. TRAXER et Mme KARMANN)	1, rue des Ecoles	30€
Papylofts :		
Mme BARKE Irène	10, impasse Théodore Gouvy	25€
M. et Mme KRONENBERGER Roger	4, impasse Théodore Gouvy	30€
M. et Mme GRASSO Charles	2, impasse Théodore Gouvy	40€
Fenêtres :		
Mme BORDE Marie	2 A, avenue Pasteur	25€
M. et Mme BUZZI Geoffrey	11 A, avenue Pasteur	25€
M. et Mme JAMING René	31 F, avenue Pasteur	30€
Mme CHRISTMANN Marie	5 A, impasse Gounod	40€
Balcons		
Mme MEHLINGER Marie	1 G, avenue Pasteur	25€
M. et Mme LEITNER Roland	10 C, avenue Pasteur	30€
MM ROUGET et HEN	243 E, impasse Berlioz	40€
Jardins / Encouragements		
Mme MULLER Virginie	31, rue de la Montagne	20€
Mme KLING Marie Mathilde	13, rue Lamartine	20€

M. et Mme ZIANE Ali	23, rue du Vignoble	20€
M. et Mme HAMM Christian	21, rue de Sarreguemines	25€
M. et Mme JOHANN Fabien	21, rue du Vignoble	30€
M. et Mme HENTZ Jean-Claude	34, rue du Vignoble	40€
Maisons fleuries / Encouragements		
M. et Mme PHILIPPE Gaby	29, rue de Lixing	20€
M. et Mme RAPIN Pascal	4, rue des Jardins	20€
M. BOUR Patrick	8, rue du Cimetière	20€
M. DORE Jean-Luc et Mme	10, rue de Lixing	25€
Mme GRATIUS Rosemarie	24, rue du de la Montagne	30€
M. et Mme MESSERE Franco	24 A, rue de Sarreguemines	40€
Commerces et associations		
Association des Amis de la Maison des Arts et des Traditions	4, rue de l'Eglise	40€

Un crédit de 720€ est à prévoir au BP 2020. Les prix, sous forme de bons d'achats, seront remis aux lauréats à l'occasion de la réception donnée en leur l'honneur le 26/11/2019 à l'Espace Culturel et Sportif.

La commission des finances, réunie le 28/10/2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le Palmarès 2019 proposé par la Commission du Fleurissement.
- De prévoir un crédit de 720€ à l'article 6714 du BP 2020.

10.3- Réaménagement de l'aire de jeux Résidence Pasteur : réalisation de la plateforme d'assise

M. le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 03/07/2019 approuvant la réhabilitation de l'aire de jeux située au centre de la Résidence Pasteur.

Sur avis de la Commission de Cadre de Vie réunie le 17/10/2019, M. le Maire propose que ce réaménagement se réalise en deux phases :

Phase 1 en 2019 : création d'une plateforme de 180m² en enrobé ;

Phase 2 en 2020 : pose d'un sol amortissant sécurisé au pied des jeux + achat et pose de divers jeux.

Les travaux de la 1^{ère} phase comprennent :

- Terrassement 205m² pour encaissement de chaussée 0.35m avec évacuation,
- Fourniture et pose de géotextile,
- Concassé GNT/080 épaisseur 20cm,
- Concassé GNT/032 épaisseur 10cm,
- Fourniture et pose de bordures P1,
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/8 à 120kg /m².

Deux entreprises ont fait une offre :

Entreprises	Offre HT	Offre TTC
Ets KLEIN de Diebling	9 160,20€	10 992,24€
Ets WITTMAYER de Siltzheim	9 660,61€	11 592,73€

M. le Maire propose de retenir l'offre des Ets KLEIN de Diebling et rappelle que les crédits sont prévus au budget 2019 à l'article 2128 du programme 128.

La commission des finances, réunie le 28/10/2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier les travaux aux Ets KLEIN au prix HT de 9 160,20€ soit TTC 10 992,24€.
- D'autoriser M. le Maire à régler la facture s'y rapportant.

